

C.R. Commission technique du 12 Octobre 2023
(Préparation Arrêté 2024)

Toutes nos demandes ont été rejetées par l'administration suite aux argumentaires de l'OFB.

- Si l'utilisation du verveux nous était autorisée, cela serait contraire au code de l'environnement qui ne le prévoit pas.

- Donc, même dans le cadre d'une demande de régulation de l'espèce silure qui, il est convenu, pose des problèmes de prédation aux espèces migratrices, on ne peut déroger aux textes qui régissent la pratique de la pêche !

En ce qui concerne la demande de l'utilisation du filet, pas de problèmes en principe, mais pas dans la Loire.

Nous pensons que ce que monsieur Olivier Thibault, directeur général de l'OFB nationale, a déclaré lors de son audition parlementaire alors qu'il était encore candidat au poste de directeur, et qu'il faisait référence à "la conjonction de l'absence de continuité écologique et du silure qui engendre des taux de prédatons de 80 à 100% des lamproies aloses et saumons" permettrait d'appuyer notre demande de filet sur la Loire pour réguler ce prédateur.

- Mais l'OFB locale a déclaré qu'elle ne peut se permettre de prendre aucun risque sur une éventuelle capture, ne serait-ce qu'un seul saumon, par les engins que nous demandons.

- Nos camarades pêcheurs professionnels bénéficient eux, d'une confiance mais également d'une considération que nous ne méritons pas. Cette inéquité de considération ne semble d'ailleurs pas stigmatisante du tout pour ceux qui ne sont pas PAEF.

Il y aurait de quoi se poser la question de se rapprocher du Défenseur des Droits pour avoir son avis ?

- Dans le registre fenêtre de capture du brochet, la fédération départementale a demandé de placer l'étang de la Provostière dans les zones réservées à l'expérimentation de cette remise à l'eau des sujets de plus de 80 cm. Elle a mentionné dans son argumentaire que tous les pêcheurs (lignes et engins) étaient d'accord d'après le président de l'AAPPMA. Conformément aux échanges que nous avons en archives avec nos 10 adhérents sur le site et qui sont défavorables pour une telle expérimentation nous avons fait état de notre hostilité à une telle demande.

L'administration ainsi que le conseil départemental n'ont pas été favorables à la demande de la fédération pour 2024.